

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle municipale de FONTAINE-LE-DUN, sous la présidence de Monsieur Philippe ETIENNE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ETIENNE, Maire, Mme Evelyne DUPUIS, M. Ludovic ALARD, Mme Martine FONTAINE et M. David SUGARMAN Adjoint, Mmes Armèle HOBA, Céline SAUMON et Isabelle CROCHEMORE MM. Jérôme QUESNEL et Bruno PICARD formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS :

M. Pascal BERNHARD (excusé)

M. Pascal BAILLEUL.

M. Michel EMO.

M. Ludovic ALARD a été élu secrétaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025.

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025 est lu. Monsieur le Maire sollicite les observations des Membres présents. Aucune observation n'étant formulée, tous les Conseillers présents à la réunion du 11 décembre 2025 signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N°01/1902/26

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

PROGRAMMATION 2026

MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉFENSE INCENDIE (2^{ème} tranche)

VU la nécessité d'effectuer des travaux de mise en conformité de la Défense Incendie sur le territoire de la commune,

VU l'estimation financière, en date du 10 mars 2025, présentée par le cabinet V3D CONCEPT, pour **une deuxième tranche de travaux**, d'un montant H.T. de 88 002,25 €, soit un total T.T.C. de 105 602,70 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ la proposition du cabinet V3D CONCEPT pour une **deuxième tranche** de travaux pour la mise en conformité de la Défense Incendie, d'un montant H.T. de 88 002,25 €, soit un total T.T.C. de 105 602,70 €,

INDIQUE que les crédits figureront au B.P 2026, au chapitre 21, article 2158.

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux, programmation 2026, pour les travaux de mise en conformité de la Défense Incendie,

S'ENGAGE à ne pas procéder aux travaux avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet.

DÉLIBÉRATION N°02/1902/26

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

PROGRAMMATION 2026

MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉFENSE INCENDIE (2^{ème} tranche)

VU la nécessité d'effectuer des travaux de mise en conformité de la Défense Incendie sur le territoire de la commune,

VU l'estimation financière, en date du 10 mars 2025, présentée par le cabinet V3D CONCEPT, pour **une deuxième tranche de travaux**, d'un montant H.T. de 88 002,25 €, soit un total T.T.C. de 105 602,70 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ la proposition du cabinet V3D CONCEPT pour une **deuxième tranche** de travaux pour la mise en conformité de la Défense Incendie, d'un montant H.T. de 88 002,25 €, soit un total T.T.C. de 105 602,70 €,

INDIQUE que les crédits figureront au B.P 2026, au chapitre 21, article 2158.

SOLLICITE de Monsieur le Président du département de la Seine-Maritime l'octroi d'une subvention, programmation 2026, pour les travaux de mise en conformité de la Défense Incendie,

S'ENGAGE à ne pas procéder aux travaux avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet.

**DÉLIBÉRATION N° 03/1902/25
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS
PROGRAMMATION 2026
MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉFENSE INCENDIE (2^{ème} tranche)**

VU la nécessité d'effectuer des travaux de mise en conformité de la Défense Incendie sur le territoire de la commune,

VU l'estimation financière, en date du 10 mars 2025, présentée par le cabinet V3D CONCEPT, pour **une deuxième tranche de travaux**, d'un montant H.T. de 88 002,25 €, soit un total T.T.C. de 105 602,70 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition du cabinet V3D CONCEPT pour une **deuxième tranche** de travaux pour la mise en conformité de la Défense Incendie, d'un montant H.T. de 88 002,25 €, soit un total T.T.C. de 105 602,70 €,

INDIQUE que les crédits figureront au B.P 2026, au chapitre 21, article 2158.

SOLLICITE de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre l'octroi d'un fonds de concours, programmation 2026, pour les travaux de mise en conformité de la Défense Incendie,

S'ENGAGE à ne pas procéder aux travaux avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet.

**DÉLIBÉRATION N° 04/1902/26
DEMANDE DE SUBVENTION DETR
PROGRAMMATION 2026
SÉCURISATION DE LA GENDARMERIE**

VU la nécessité d'effectuer des travaux de mise en sécurisation de la Gendarmerie de FONTAINE-LE-DUN,

VU le devis, en date du 14 janvier 2026, proposé par la société Seine TP, pour des travaux de sécurisation de la Gendarmerie, d'un montant H.T. de 24 123,00 €, soit un total T.T.C. de 28 947,60 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de la société Seine TP pour les travaux de mise en sécurisation de la Gendarmerie, d'un montant H.T. de 24 123,00 €, soit un total T.T.C. de 28 947,60 €,

INDIQUE que les crédits figureront au B.P 2026, au chapitre 21, articles 212 et 2135.

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, programmation 2026, pour les travaux de sécurisation de la Gendarmerie,

S'ENGAGE à ne pas procéder aux travaux avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet.

DÉLIBÉRATION N° 05/1902/26
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS
PROGRAMMATION 2026
SÉCURISATION DE LA GENDARMERIE

VU la nécessité d'effectuer des travaux de mise en sécurisation de la Gendarmerie de FONTAINE-LE-DUN,

VU le devis, en date du 14 janvier 2026, proposé par la société Seine TP, pour des travaux de sécurisation de la Gendarmerie, d'un montant H.T. de 24 123,00 €, soit un total T.T.C. de 28 947,60 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de la société Seine TP pour les travaux de mise en sécurisation de la Gendarmerie, d'un montant H.T. de 24 123,00 €, soit un total T.T.C. de 28 947,60 €,

INDIQUE que les crédits figureront au B.P 2026, au chapitre 21, articles 212 et 2135.

SOLLICITE de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, l'octroi d'un fonds de concours, programmation 2026, pour les travaux de sécurisation de la Gendarmerie,

S'ENGAGE à ne pas procéder aux travaux avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet.

DÉLIBÉRATION N° 06/1902/26
REBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les élus que suite à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères figurant sur l'avis d'imposition des taxes foncières 2025 de la commune, il y a lieu de réclamer cette taxe aux locataires des locaux communaux.

Le taux à appliquer à la valeur locative de chaque local est de 12,04 % pour l'exercice 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

DÉCIDE de réclamer, à chaque locataire, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2025 selon le tableau ci-dessous.

Nom et adresse du locataire	Valeur locative	Taux 12,04 %	Somme due arrondie
74 Rue Alfred Labarbe-groupe scolaire			
- Appt 1 : Jennifer DELFERRIERE et Ary DELGADO LIMA	3728	$3728 \times 12,04 \% / 4 \times 2 \text{ mois} / 12 \text{ mois} = 18,70$	19 €
- Appt 2 : Stéphanie BARDON (LÉCERF)	3728	$3728 \times 12,04 \% / 4 = 112,21$	112 €
- Appt 3 : Marion CORDIER	3728	$3728 \times 12,04 \% / 4 \times 8 \text{ mois} / 12 \text{ mois} = 74,81$	75 €
- Appt 4 : Clémentine FRÉBOURG	3728	$3728 \times 12,04 \% / 4 = 112,21$	112 €
46 Rue Edmond Poullard - Gilles BOUFFARD	511	$516 \times 12,04 \% = 62,13$	62 €
111 Rue Edouard Loise - Christian SÉNÉCAL	2312	$2312 \times 12,04 \% = 278 \times 62,50 \% = 173,75$	174 €
111 Bis Rue Edouard Loisel - Alexia RAILLOT	2312	$2312 \times 12,04 \% = 278 \times 37,50 \% = 104,25$	104 €
41 Place Eugène Delapierre - SBGM	722	$722 \times 12,04 \% = 86,93$	87 €
43 Place Eugène Delapierre			

- SCM Cabinet infirmière MALTERRE	294	294 x 12,04 % = 35,40	35 €
63 Place Eugène Delapierre - David FRÉBOURG	427	427 x 12,04 % = 51,41	51 €
87 Place Eugène Delapierre - Caroline FONTAINE	314	314 x 12,04 % = 37,81	38 €
95 Place Eugène Delapierre - La Poste	466	466 x 12,04 % = 56,11 x 10 mois/12 mois = 46,76	47 €
103 Place Eugène Delapierre - Katarzyna WODZYNSKA	427	427 x 12,04 % = 51,41	51 €
123 Place Eugène Delapierre - Corentin DELESTRE	421	421 x 12,04 % = 50,69	51 €
125 Place Eugène Delapierre - Patricia FRÉBOURG	273	273 x 12,04 % = 32,87	33 €
131 Place Eugène Delapierre - FVP IMMOBILIER	372	372 x 12,04 % = 44,79	45 €
93 Rue Guy de Maupassant - Luc DÉVÉ	2026	2026 x 12,04 % = 243,93	244 €
20 Rue Hauduc et Théreux - Ambulances LEBRET	621	621 x 12,04 % = 74,77	75 €
45 Rue Jules Lemoine - Christophe JOUEN	1403	1403 x 12,04 % = 168,92	169 €
12 Rue Louis Pasteur - Charcuterie du Dun (Romain LHOMME)	2313	2313 x 12,04 % = 278,49	278 €
20/28 Rue Louis Pasteur - DMC (Alexandre DANIO)	1808	1808 x 12,04 % = 217,68 x 36 m ² /68 m ² 115,41	115 €
140 Rue Louis Pasteur - Stéphanie JOLLY	2105	2105 x 12,04 % = 253,44	253 €
144 Rue Louis Pasteur - MANDRAGORE (Nathalie NUYTTENS)	1497	1497 x 12,04 % = 180,24	180 €

DÉLIBÉRATION N° 07/1902/26

AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT SUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts N-1	Autorisation (1/4 des crédits budgétaires N-1)
21	2131	Travaux Bâtiments publics	165 000 €	41 250 €
21	2158	Autres installations., matériel et outillage techniques	100 000 €	25 250 €

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Principal et des budgets annexes, qui devra intervenir avant le 15 Avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

SUPPRESSION EVENTUELLE DE LA RÉGIE DE DROITS DE PLACE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la très faible présence des marchands sur le marché. Dans ces conditions la commune envisage la dissolution de la régie de droits de place.

CONVENTION D'OCCUPATION DU GYMNASE

Monsieur le Maire fait part aux élus dans la salle des sports d'entraîneurs ou de professeurs qui sont par les élèves. Cette pratique correspond à l'utilisation d'un bien public par un intervenant privé prodigue des cours dans un but lucratif.

Selon Madame Sabrina RECCHIA, juriste de la Com.Com, il convient d'établir une convention d'occupation temporaires pour ces activités sportives. La responsabilité du Maire est également engagée en cas d'accident. Monsieur le Maire propose donc la signature d'une convention temporaire avec une mise à disposition gratuite des locaux communaux.

Les membres du Conseil émettent, à l'unanimité, un avis favorable à la rédaction de cette convention.

Suivi des dossiers en cours

ACQUISITION DU CRÉDIT AGRICOLE

Monsieur David SUGARMAN interroge Monsieur le Maire au sujet de l'acquisition du Crédit Agricole. Monsieur le Maire lui répond que le processus d'achat est en cours.

ACTIVITÉS DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire dresse un bilan rapide des activités de la Brigade de Gendarmerie au cours des précédentes. En termes de la sécurité routière, les militaires ont consacré 135 heures dans ce domaine. En 2024, les gendarmes ont effectué 27 interventions. Le total des heures d'activités de gendarmerie s'élève à 1349 h en 2023 et à 1860 h en 2024.

FONCTIONNEMENT DU MÉTHANISEUR

Monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur ALVAREZ, responsable au sein de Total Energies de l'optimisation du méthaniseur. Ce dernier concède une gestion anarchique du stockage des pulpes, avec les bâches qui s'envolent et des tas qui s'écroulent. Afin de pallier à ces problèmes, la société envisage une modification dans le stockage des pulpes. Le changement consisterait en la réalisation de bacs allongés avec la présence de bâches ou de semis d'herbe. En outre, un système de canalisation est à réaliser.

FUITES D'EAU DUES AU VIEILLISSEMENT DE LA PLOMBERIE A L'ECOLE ELÉMENTAIRE

Monsieur le Maire fait part aux élus des problèmes de fuites d'eau dues à une plomberie et une tuyauterie qui datent de la construction de l'école élémentaire. Un devis doit nous parvenir pour remplacer la tuyauterie obsolète qui alimente la chaudière, la cuisine et les appartements.

JOUR DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DISTRIBUTION DES BACS JAUNES

Madame Céline SAUMON indique aux élus que le nouveau jour de ramassage des ordures ménagères fixé le lundi au lieu du jeudi n'est pas satisfaisant pour les commerçants.

Monsieur Ludovic ALARD informe l'Assemblée de la distribution de 350 bacs jaunes en trois jours. Monsieur l'Adjoint dénombre environ 80 retardataires.

Madame Céline SAUMON tient à évoquer les problèmes constitués par la présence des bacs de la charcuterie. Monsieur le Maire lui répond que la commune pourrait construire un local pour le stockage des poubelles.

A 22 heures 10, aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et aucune autre initiative n'intervenant, la séance est levée.